

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-268 du 4 Juillet 1984

chargeant le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie de l'in-
térin du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances, pour compter
du 2 Juillet 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 Juillet 1984, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie est chargé de l'intérin du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 4 Juillet 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 PPC 2 CPC 6 MF-MIME 6
Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-